

Groupe enseignements et éducation artistiques — arts plastiques

Septembre 2021

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉVALUATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ EN ARTS PLASTIQUES

Quatre documents sont proposés afin d'accompagner l'évaluation dans l'enseignement de spécialité en arts plastiques dans la perspective du contrôle continu au baccalauréat général :

- La présente fiche 1 pose le cadre général et l'utilisation de deux supports pour un bilan des acquis des élèves à partir des évaluations formatives et sommatives ;
- Une fiche 2 propose des tableaux de synthèse de la partie arts plastiques du « Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique » ;
- Une fiche 3 – A fournit un support de type « RADAR » ;
- Une fiche 3 – B fournit un support de type « TABLEAU ».

FICHE 1

BILAN DES ACQUIS DES ÉLÈVES À PARTIR DES ÉVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES : PRÉSENTATION DU CADRE GÉNÉRAL ET DE L'UTILISATION DES SUPPORTS

1. INTRODUCTION

Les dispositions relatives au contrôle continu du baccalauréat, récemment arrêtées¹, visent à garantir la pleine légitimité de l'examen. Au-delà, elles ouvrent sur toute la question de la mesure des acquis des élèves au lycée au moyen d'une conduite régulière de l'évaluation, ce qui induit la réflexion sur son éthique, sur son rôle comme sa fréquence, sur les situations et les activités qui l'ancrent.

Pour l'enseignement de spécialité en arts plastiques, seuls les élèves qui renonceront à poursuivre en T^{le} seront concernés par une note certificative de contrôle continu. Afin de ne pas démultiplier dans la classe plusieurs régimes de l'évaluation, d'éviter de succomber aux possibles excès d'une pression constante de la notation, il est apparu utile de penser un cadre général de mesure des acquis des élèves. Il se fonde sur une approche par profils de compétences.

Nourris de la liberté et de la responsabilité pédagogiques de l'enseignant, des bilans permettant de situer les progrès de l'élève sont à penser et à réaliser régulièrement. Entre dimensions diagnostiques, formatives et sommatives, les bons équilibres et la juste complémentarité sont à cultiver. Cette démarche et les supports proposés s'inscrivent dans la perspective de l'accompagnement du parcours de formation des élèves et de leur projet d'orientation.

Des recommandations ont été données pour les enseignements de spécialité et optionnels dans un guide mis en ligne : <https://eduscol.education.fr/2688/nouveau-lycee-general-et-technologique-guide-de-l-evaluation>.

Le présent document et les trois autres qui le prolongent sous un angle plus opérationnel sont proposés afin que tous les professeurs d'arts plastiques disposent de la sorte **d'un cadre de réflexion et de supports communs**.

¹ [Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021](#) Baccalauréats général et technologique. Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.

Parmi ces documents, les supports des bilans périodiques des acquis permettent de formaliser une synthèse des constats, des positionnements, des marges de progrès identifiées et d'ancrer la construction de la note de bulletin. La qualité et l'analyse, l'organisation et les modalités, le sens donné pour les élèves à la conduite de l'évaluation, en amont puis en aval de ces bilans, reposent sur l'autonomie et expertise des professeurs.

Cet ensemble et la démarche qui le sous-tend pourront leur servir de point d'appui pour situer leur action dans le projet d'évaluation que doivent élaborer les proviseurs avec leurs équipes pédagogiques.

2. DÉMARCHE DE BILANS DES ACQUIS ET SUPPORTS COMMUNS

2.1. Démarche de bilans

En articulant les informations issues de l'évaluation formative et, plus ponctuellement, sommative, il s'agit de dessiner avec bienveillance, clarté et exigence, les évolutions d'un **profil de compétences, de connaissances, de culture** de l'élève et les seuils atteints à certaines étapes :

- identifier les réussites, les obstacles, les marges de progrès sur l'ensemble du cycle terminal d'une manière équitable et commune à tous les élèves ;
- réguler, fixer des buts, contractualiser des axes d'amélioration dans les diverses dimensions qu'engagent des apprentissages en arts plastiques, communiquer avec les familles ;
- situer le niveau des acquis à des moments clés (trimestres, semestres, fin de cycle, versement à l'examen, etc.).

Des bilans périodiques des acquis sont à réaliser. Ils s'appuient sur les compétences figurant dans les programmes d'arts plastiques et celles du LSL communes à tous les enseignements artistiques.

2.2. Supports

Deux formalisations sont proposées pour ces bilans, soit du type « RADAR », soit du type « TABLEAU ».

Dans le cadre des travaux académiques impliquant l'ensemble des professeurs, le choix harmonisé d'un de ces deux types pourrait s'avérer nécessaire. L'implication des IA-IPR, à des fins d'homogénéité et de cohésion des travaux sur cette question, est essentielle. Il s'avérera nécessaire de se fonder sur des approches et des supports partagés : régulations ou de pondérations à conduire, comparaisons diverses à effectuer au regard des résultats au baccalauréat lors de sessions précédentes, etc.

Pour l'enseignement de spécialité, ces supports structurent les bilans des acquis autour de ce qu'évaluent les deux parties de l'épreuve terminale : des connaissances et des compétences relatives à la pratique plastique et artistique, d'une part, à la culture artistique, d'autre part.

2.3. Situations d'évaluation

Il importe de **maintenir la diversité des situations d'évaluation et de donner sa pleine place à la démarche formative**. Les activités courtes comme des travaux et des projets plus longs — individuels ou collectifs —, des réalisations et recherches effectuées en présentiel ou à distance, ponctuellement la vérification des connaissances comme quelques formes pouvant s'inspirer des épreuves du baccalauréat, etc., ont tous leur intérêt. Selon les choix pédagogiques de l'enseignant, dans le respect des programmes, ils sont mis en œuvre de manière équilibrée.

Ces situations, variées et reliées, garantissent une complémentarité des modalités d'observation des compétences et du repérage des acquis, la régularité et la réitération de ce qui s'évalue. Elles contribuent à la robustesse de la notation et à la finesse de l'appréciation.

3. NOTE CERTIFICATIVE DE CONTRÔLE CONTINU EN 1^{ère} et LSL

3.1. Construction de la note certificative de contrôle continu

Si, pour les élèves renonçant en fin de 1^{ère} à poursuivre la spécialité arts plastiques, la note certificative est « la moyenne des moyennes » obtenues chaque trimestre, comme pour tous les autres élèves ces notes (dites de bulletin) sont construites à partir des bilans périodiques des acquis (eux-mêmes élaborés à partir de l'ensemble des évaluations).

En effet, les seules évaluations sommatives, sans les dimensions formatives et ce qu'elles permettent d'observer qui nourrissent elles aussi les bilans des acquis mentionnés *supra*, ne seraient ni suffisantes ni satisfaisantes au regard des enjeux de la note à l'examen, comme de l'orientation et de la poursuite des études. Un travail

d'enrichissement, de mise en cohérence et de synthèse est donc essentiel, comme l'attention portée à l'écriture des appréciations.

3.2. Correspondances avec le LSL

Le livret scolaire servira de référence pour les moyennes annuelles prises en compte au titre du contrôle continu et à tous élèves dans le cadre des procédures liées à Parcoursup. Les informations dont il est revêtu ont donc une importance primordiale. Outre, les trois moyennes trimestrielles et la moyenne de l'année, y figurent des positionnements au regard de cinq grandes compétences communes à tous les enseignements artistiques de spécialité.

S'il convient de penser la cohérence entre notation et compétences portées au LSL, il importe également d'y **travailler avec soin l'appréciation** reflétant le parcours de formation et le projet d'orientation de l'élève. Cette appréciation est structurée en partie autour ce que mobilisent globalement la pratique et la culture artistiques.

4. AUTRES RESSOURCES À CONSULTER

La réforme de la scolarité obligatoire avait donné lieu à la production de ressources d'accompagnement. Plusieurs, en ligne sur le site eduscol.education.fr, portent sur la conduite de l'évaluation en arts plastiques. Ils comportent des présentations et des définitions utiles dans tous les cycles, nombre d'éléments sur la construction de l'évaluation — notamment formative — transposables au lycée. Ils sont indexés et résumés dans le tableau ci-dessous disposant des hyperliens pour un accès direct.

Titre	Résumé	Hyperlien
Rappel des textes et dispositions réglementaires ; conceptions et principes de l'évaluation en arts plastiques	Présentation des dispositions réglementaires dans lesquelles s'exerce l'évaluation en arts plastiques et rappel des conceptions et principes de l'évaluation dans la discipline.	https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/85/9/RA16_C4_AP_eval_fiche_1_708859.pdf
Terminologie, étapes, processus, finalités de l'évaluation dans ses conceptions générales en éducation	Éléments de définition sur l'évaluation issus de la pratique des disciplines et des sciences de l'éducation permettant de situer la dynamique de l'évaluation en arts plastiques, dans sa singularité et ses complémentarités aux autres approches.	https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/86/5/RA16_C4_AP_eval_fiche_2_708865.pdf
Dynamiques de l'évaluation diagnostique, formative et sommative (évaluation-bilan) en arts plastiques	Positions et enjeux des arts plastiques en matière d'évaluation diagnostique, formative et sommative.	https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/21/0/RA16_C4_AP_eval_fiche_3_709210.pdf
Contributions spécifiques des arts plastiques à la mobilisation et l'acquisition des compétences du socle	Contributions spécifiques de l'enseignement des arts plastiques à la mobilisation et l'acquisition des compétences du socle. Équilibres à trouver entre les apprentissages et le temps dédié à l'évaluation.	https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/87/0/RA16_C4_AP_eval_fiche_4_708870.pdf
Les moments privilégiés et récurrents d'une évaluation servant les apprentissages en arts plastiques	Composantes plasticiennes, théoriques, culturelles de l'enseignement des arts plastiques dans la perspective de l'évaluation des apprentissages des élèves (séquence comme une unité d'enseignement, conduite de l'évaluation à partir de l'observation des acquis des élèves, structuration des bilans périodiques, formalisation des compétences travaillées, etc.).	https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/87/5/RA16_C4_AP_eval_fiche_5_708875.pdf